

# EVASAN en France – Ressortissant(e) CPS



1

## Cs avec le patient

1. Accord patient, situation psycho-sociale  
↓
2. **Passeport** valide > 6 mois // date théorique de retour  
↓
3. **CHOIX DE VILLE EVASAN ?** 

Ce choix n'est pas toujours implicite

Consultez la **carte de France des villes** bénéficiant de facilités de prise en charge sur le site **ICPF**

WEB  
ICPF

Établissement habitué aux Evasan PF ?



Chez la famille ?



2

## Demande des RDV en France

1. Par Courriel
2. **Avec RDV explicite (coordonnées du patient, date, heure et lieu du RDV avec qui)**
3. **En CC [evasan@cht.pf](mailto:evasan@cht.pf) +++**
4. en respectant les délais minimums d'obtention de **passeport** si requis

**Délais d'obtention Passeport: 4 semaines**

**Consultez la fiche technique si besoin**



3

## constitution du dossier médical EVASAN

1. Rédiger le CR de consultation
2. Remplir le dossier CPS 3 feuillets ci-joint ou disponible sur le site ICPF

3. A adresser à



4

## Adresser le patient

**Guichet au 2<sup>er</sup> étage c/mont à coté du Centre transfusion sanguine 08h-14h**

## CAP EVASAN

- ENTRETIEN AVEC LE PATIENT
- SUIVI DE AVANCEMENT DU DOSSIER
- MISE EN LIEN CPS médecin / CPS Social / Europ assistance / Asso / Patients partenaires
- Prises de nouvelles pendant evasan
- CONTINUITÉ DES SOINS AU RETOUR

# EVASAN en France – Ressortissant(e) non CPS\*

\* CPAM, MGEN, CNMSS, ENIM, MGP, etc



1

## Cs avec le patient

1. Accord patient, situation psycho-sociale  
↓
2. **Passeport** valide > 6 mois // date théorique de retour  
↓
3. **CHOIX DE VILLE EVASAN ?**

Établissement habitué aux Evasan PF ? Chez la famille ?



**Ces patients n'ont pas de prise en charge :**

- DE HEBERGEMENT
- DU FORFAIT REPAS
- DU BON VESTIMENTAIRE
- Du rapatriement du corps en cas de décès

Plus d'info  
WEB ICPF



2

## Demande des RDV en France

1. Par Courriel
2. **Avec RDV explicite (coordonnées du patient, date, heure et lieu du RDV avec qui)**
3. **En CC [evasan@cht.pf](mailto:evasan@cht.pf) +++**
4. en respectant les délais minimums d'obtention de **passeport** si requis

**Délais d'obtention  
Passeport: 4 semaines**

**Consultez la fiche  
technique si besoin**

## constitution du dossier médical EVASAN

1. Rédiger le CR de consultation
2. Remplir le dossier CPS 3 feuillets ci-joint ou disponible sur le site ICPF

3. A adresser à



**Adresser le patient**  
Guichet au 2<sup>er</sup> étage c/mont à côté du Centre transfusion sanguine  
08h-14h

## CAP EVASAN

- ENTRETIEN AVEC LE PATIENT
- SUIVI DE AVANCEMENT DU DOSSIER
- MISE EN LIEN CPS médecin / CPS Social / Europ assistance / Asso / Patients partenaires / **CPAM 94 / carte vitale / Compte Ameli/ ...**
- Prises de nouvelles pendant evasan
- CONTINUE DES SOINS AU RETOUR



3



4

# DOSSIER CPS PRE-REMPLI

## Evasan Gustave Roussy



Document  
:rosoft Word 97 - 2

## Evasan France autres



Document  
:rosoft Word 97 - 2

### ► Gestion des évasans en France métropolitaine (droits différenciés pour les 2 statuts)

PeC = Prise en charge	Évasané(e) ressortissant(e) CPS		Évasané(e) ressortissant(e) SS	
	Pour l'évasané(e)	Pour son accompagnateur*	Pour l'évasané(e)	Pour son accompagnateur*
Billets d'avion A/R	100 % PeC CPS	100 % PeC CPS	100 % PeC CPS	100 % PeC CPS
Hébergement (hors temps d'hospitalisation / en structures conventionnées)	100 % PeC CPS	100 % PeC CPS	Non	Non
Hébergement (pendant le temps d'hospitalisation de l'évasané(e))	100 % PeC CPS	Non	Non	Non
Transferts aéroport / lieu d'hébergement	100 % PeC CPS	100 % PeC CPS	100 % PeC CPS	100 % PeC CPS
Transferts lieu d'hébergement / centre de soins	100 % PeC CPS	100 % PeC CPS	Règles de droit commun SS (si éligible)	Non
Frais médicaux liés à l'évasan et à l'hospitalisation	100 % PeC CPS		Règles de droit commun SS	
Éventuels frais médicaux hors évasan	Règles de droit commun (accords SS-CPS)	Règles de droit commun (accords SS-CPS ou directement SS)	Règles de droit commun SS	Règles de droit commun SS (ou accords SS-CPS)
Rapatriement de la dépouille mortuaire (en cas de décès)	100 % PeC CPS		Non	
Besoins vestimentaires	Bon pour un trousseau	Non	Non	Non
Frais de repas (hors temps d'hospitalisation)	20 € / jour (remboursés)	Non	Non	Non

\* 2 cas possibles pour les accompagnateurs/trices agréé(e)s (toutes destinations) :

- si la personne évasanée est un enfant mineur âgé de moins de 16 ans ;
- dans la mesure où la pathologie et/ou l'état de santé de l'évasané(e) requièrent un(e) accompagnateur/trice sur place, sur avis du médecin et après accord de la CPS.